



**KPMG**

*cutting through complexity*

# Le secteur bancaire confronté au défi FATCA

Juillet 2013

[kpmg.fr](http://kpmg.fr)



# IRS

Department of the Treasury  
Internal Revenue Service

## Sommaire

Contexte et enjeux opérationnels de la réglementation FATCA .....	2
Cinq grands chantiers opérationnels .....	2
Un mécanisme de retenue à la source .....	3
Un défi opérationnel.....	3
Un calendrier de déploiement contraint.....	4
Des responsabilités hétérogènes entre la maison mère et ses filiales.....	4
Des impacts différents selon les métiers .....	5
KPMG vous aide à réussir votre projet FATCA .....	5

## Introduction

**D**ans le cadre de la loi dite du « Hiring Incentives to Restore Employment Act (HIRE Act) », les Etats-Unis ont voté en mars 2010 la réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) visant à prévenir l'évasion fiscale de tout ressortissant ou ayant droit Américain.

Cette réglementation s'insère dans un mouvement global de lutte active contre l'évasion fiscale et d'une coopération accrue entre les pays.

Les contribuables américains, taxés sur leurs revenus mondiaux, doivent déclarer les revenus perçus en dehors du territoire US (offshore) au fisc américain. L'objectif premier de cette réglementation est d'obliger les institutions financières et d'autres entités non américaines à documenter et à transmettre des renseignements concernant certains titulaires de comptes à l'Internal Revenue Service (IRS), sans quoi elles s'exposent à une retenue à la source punitive de 30 % sur les revenus de source US.

Le Trésor américain et l'IRS ont émis entre 2010 et 2011 trois textes d'orientation. Ils ont publié ensuite, le 8 février 2012, un projet de règlement « Proposed Regulations » (REG-121647-10) donnant notamment des indications précises sur les intentions et les attentes de l'IRS, le cadre général de FATCA et les règles que devront suivre les institutions financières étrangères (FFI) et américaines (USFI). Toutefois, ce projet de règlement traite de façon incomplète certains thèmes qui devront être définis ultérieurement dans le cadre de la publication du modèle d'accord et du texte de réglementation finale.

Afin de faciliter la mise en œuvre de FATCA et lever certains obstacles juridiques, les Etats-Unis et cinq Etats, dont la France, ont effectué une déclaration commune visant à privilégier une approche intergouvernementale d'échange d'informations et à limiter le champ d'application de la retenue à la source.

# Contexte et enjeux opérationnels de la réglementation FATCA

FATCA affecte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, nécessitant la collecte de nouvelles informations client, la mise en place d'une retenue à la source punitive et la transmission d'informations spécifiques.

La réglementation FATCA s'inscrit dans un environnement économique, fiscal et réglementaire en pleine mutation, nécessitant une capacité d'adaptation, de transformation et de renouvellement forte de la part des institutions financières. Ainsi, le respect et la mise en conformité à FATCA engendrent des besoins d'évolutions structurants en termes de processus et de systèmes d'information. Ces besoins, simples dans leurs concepts, peuvent se révéler très complexes et coûteux dans leur mise en œuvre opérationnelle. Au-delà du risque encouru à ne pas respecter la réglementation, FATCA soulève des enjeux stratégiques, notamment opérationnels et commerciaux, pour les institutions financières.

## La réglementation FATCA peut se décliner en 5 grands chantiers opérationnels :

- **Signature de l'accord avec l'IRS** : classification de l'ensemble des entités du groupe affilié étendu suivant les typologies définies par la réglementation FATCA (FFI participante, FFI enregistrée réputée conforme, Non Financial Foreign Entity NFFE Active, NFFE Passive, ...) et définition des rôles et responsabilités dans la certification du Groupe auprès de l'IRS ;
- **Produits** : revue du périmètre et caractéristiques des produits entrant dans le champ de FATCA ;
- **Connaissance du client** : identification et documentation, notamment en fonction de seuils dits « high value », des comptes des clients personnes physiques et personnes morales afin de classer leurs comptes au sens de FATCA (US, Non-US, récalcitrant) et mise à jour des procédures d'entrée en relation et d'ouverture de nouveaux comptes ;
- **Retenue à la source** : retenue à la source à effectuer pour le compte de l'administration fiscale américaine sur certains types de revenus de source US perçus par des FFI non participantes ou des titulaires de comptes considérés comme récalcitrants ;
- **Reporting** : obligation de transmettre à l'administration fiscale américaine certaines informations et données concernant les comptes et titulaires de comptes US ou récalcitrants.

## La réglementation FATCA instaure un mécanisme de retenue à la source à la fois pour les institutions financières et leurs clients :

- **Conformité des institutions financières** : les FFIs, agissant en tant qu'intermédiaires dans une transaction et devant faire transiter un paiement vers une institution financière n'ayant pas signé l'accord avec l'IRS, devront effectuer une retenue à la source punitive de 30% sur tous les paiements et produits bruts de cession de source US sauf si l'institution financière non participante révèle le statut de ses titulaires de comptes.
- **Conformité des titulaires de comptes** : les FFIs devront réaliser, au nom de l'IRS, une retenue à la source punitive de 30% sur tous les revenus dits fixes, déterminables, annuels ou périodiques « FDAP » et produits bruts de cession de source US à destination de clients dont la documentation et l'identification ne sont pas adéquates.

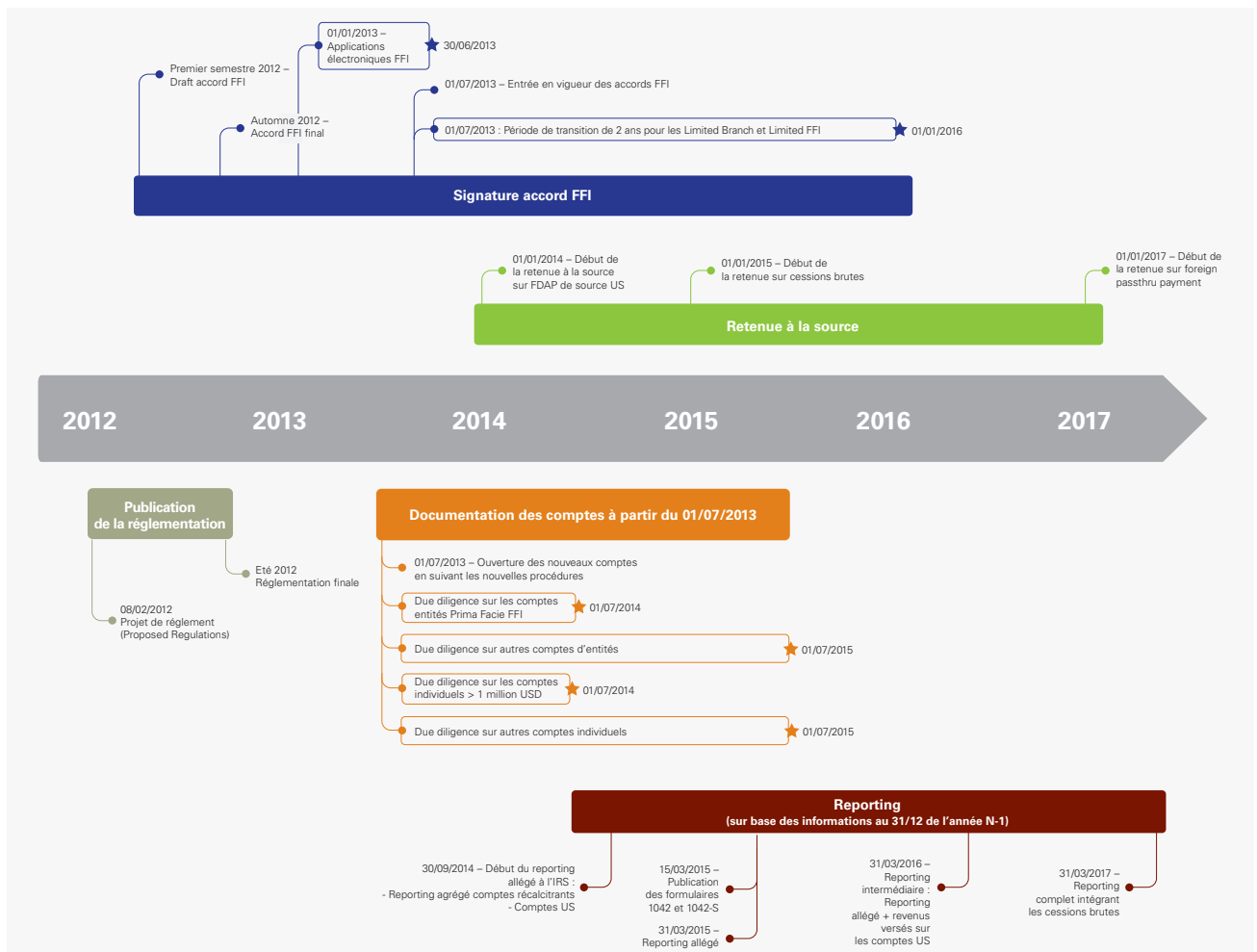
Des impacts qui soulèvent des problématiques opérationnelles complexes et potentiellement coûteuses au regard d'un planning de mise en œuvre ambitieux.

## FATCA, un défi opérationnel pour plusieurs raisons :

- FATCA n'est pas uniquement une problématique fiscale.** La réglementation FATCA aura un impact sur l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, du Front Office au reporting. Ainsi, de nouvelles informations concernant les clients devront être collectées et reportées via un système d'information adéquat. Les évolutions à mettre en œuvre pour être conforme à FATCA, nécessiteront une mobilisation soutenue de la part d'un grand nombre de fonctions et l'apport d'expertises techniques (dans les domaines juridiques, fiscaux, des opérations, ...).
- FATCA nécessite une coordination à grande échelle.** Les Groupes bancaires dans leur ensemble (filiales, succursales, ...) devront se mettre en conformité, de façon coordonnée, avec les dispositions de la réglementation FATCA en prenant notamment en compte les contraintes juridiques locales.

# Un calendrier de déploiement contraint

Le projet de règlement FATCA prévoit des jalons de mise en œuvre stricts pour les différents chantiers. Ainsi, et au plus tard le 30 juin 2013, les FFI participantes devront signer l'accord avec l'IRS selon lequel elles s'engagent à être conformes et à respecter l'ensemble des obligations FATCA. Compte tenu du besoin de coordonner les rôles et responsabilités au sein d'un même groupe et de l'hétérogénéité des problématiques rencontrées dans les différents métiers, la mise en œuvre de FATCA dans les délais impartis apparaît fortement contraignante.



## Des responsabilités hétérogènes entre la maison mère et ses filiales

Une déclinaison opérationnelle à adapter pour chaque groupe en fonction de son modèle organisationnel et des services offerts.

La mise en conformité à la réglementation FATCA nécessite une répartition des rôles et responsabilités entre la maison mère et l'ensemble des filiales entrant dans le champ d'application FATCA. Aussi, un élément clé dans la réussite d'un projet FATCA repose sur un effort soutenu de coordination au sein du Groupe. C'est pourquoi, KPMG a développé un modèle opératoire dédié afin de définir les rôles et niveaux de responsabilités lors de l'analyse et de la mise en œuvre des besoins d'évolution.

	Conformité à l'accord avec l'IRS	Identification et documentation des clients	Retenue à la source	Reporting
Niveau de responsabilité de la maison mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place et conservation des accords FFI avec l'IRS</li> <li>Contribution des services Juridique, Fiscalité et Conformité de la maison mère concernant les accords et le statut des entités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une approche cohérente pour la mise en place d'outils et d'infrastructures de revue du stock client</li> <li>Changements limités sur les procédures et indicateurs clés de suivi</li> </ul>	Règlements à l'IRS (hypothèse de non application du Passthu Payment Percentage-PPP)	Obligations pour la maison mère de se doter d'outils de consolidation et d'établissement de reporting annuel à l'IRS
Niveau de responsabilité des filiales	Intégration de FATCA dans les processus d'approbation et de pilotage des produits, circuits de distribution et marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des systèmes d'entrée en relation avec les clients</li> <li>Revue papier pour les comptes dont le solde dépasse 1 MUSD</li> <li>Mobilisation des chargés de clientèle</li> </ul>	Développement de solutions techniques afin d'effectuer la retenue à la source en lien avec le statut NPPFI ou récalcitrant du bénéficiaire	Mise en place de nouveaux systèmes de reporting ou utilisation des infrastructures QI existantes afin d'extraire et transmettre les données à la maison mère pour consolidation

Niveau de responsabilité FATCA : ● Elevé ● Moyen ● Faible

## Des impacts différents selon les métiers

De multiples acteurs financiers sont concernés par les dispositions FATCA au premier rang desquels les banques, les fonds, les courtiers, les dépositaires et les assureurs. La mise en conformité avec la législation FATCA doit prendre en considération les spécificités de chacun de ces métiers et leur traitement dans les textes en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente une vision macro du niveau de complexité escompté pour chaque métier :

	Conformité à l'accord avec l'IRS	Identification et documentation des clients	Retenue à la source	Reporting	Problématiques spécifiques
Banque de détail	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement des procédures et formation du réseau pour l'entrée en relation</li> <li>Faible volumétrie de clientèle concernée relativement à la charge liée à la conformité</li> <li>Dépendance producteur / distributeur</li> </ul>
Banque privée	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #800000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charge liée à la revue des comptes dits "High Value" (solde supérieur à 1MUSD)</li> </ul>
Banque d'investissement	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #800000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement au sein de chaînes de paiement complexes</li> <li>Large variété de produits éligibles à la retenue à la source</li> </ul>
Courtiers	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement en tant qu'intermédiaire de la chaîne de paiement</li> </ul>
Gestionnaires d'actifs / Métiers titres	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #800000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte de l'épargne salariale et du Corporate Trust</li> <li>Éligibilité des fonds aux catégories de Deemed Compliant (enregistrées, certifiées...)</li> </ul>
Dépositaires	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #800000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retenue à la source pour les revenus intermédiaires</li> </ul>
Assureurs	<span style="color: #008000;">●</span>	<span style="color: #800000;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<span style="color: #FFA500;">●</span>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance du client dans le cas des réseaux de distribution de la bancassurance</li> <li>Cas des contrats en déshérence</li> </ul>

Niveau de responsabilité FATCA : ● Elevé ● Moyen ● Faible

# KPMG vous aide à réussir votre projet FATCA

**KPMG vous aide à appréhender et implémenter FATCA en maîtrisant vos délais et coûts.**

Fort de son expertise métier et de la réalisation de nombreuses missions FATCA sur les cinq continents, le réseau KPMG vous aide à appréhender les problématiques sous-jacentes de cette réglementation complexe. Compte tenu de l'étendue de la réglementation FATCA, KPMG a développé une approche globale, multi-disciplinaire et adaptable aux spécificités de chaque entreprise.

Ainsi, notre équipe FATCA regroupe des professionnels aux expertises variées (juridiques, fiscales, process et systèmes d'information) afin de couvrir l'ensemble de vos problématiques, vous apporter les meilleures pratiques du marché et traiter vos problématiques stratégiques. Certains membres de notre équipe sont d'anciens professionnels de l'IRS spécialisés sur FATCA, permettant une interprétation claire de la réglementation, un lobbying efficace et d'être un interlocuteur privilégié auprès de l'IRS. En tant que leader mondial sur le marché des audits QI (Qualified Intermediary), nous avons une connaissance approfondie des concepts de retenue à la source, du reporting et de la revue du stock client qui constituent l'ossature de la conformité à FATCA.

Par ailleurs, KPMG a investi des ressources importantes dans le développement d'outils et services pour répondre aux exigences de FATCA. En ce sens, nous avons développé un programme de formation pour assurer un haut niveau d'appropriation de cette réglementation par nos équipes opérationnelles. Nous avons ainsi formé plus de 150 professionnels du réseau KPMG via notre centre d'excellence FATCA et adaptons nos sessions de formation à vos spécificités métiers.

## Notre approche

Fidèle à son slogan « cutting through complexity », KPMG vous propose une approche pragmatique pour réduire le temps de mise en œuvre et diminuer significativement les coûts. Cette approche couvre l'ensemble des dimensions de la réglementation FATCA via une analyse d'impact détaillée, un modèle opératoire dédié et des chantiers de travail spécifiques incluant la gouvernance, la communication et la formation.

Notre approche sur mesure inclut pour chaque client :

- Une structuration projet qui complète votre dispositif FATCA existant et qui couvre l'ensemble du périmètre impacté par FATCA ;
- Une vision claire et précise des tâches devant et pouvant être effectuées compte tenu des informations actuellement disponibles dans les textes ;
- Une documentation des informations pertinentes pour aider à la décision ;
- Une gestion coordonnée de l'ensemble des acteurs impactés par la législation ;
- Une approche pragmatique pour vous orienter dans la gestion des points clés et à fort impact de la réglementation.

**> Pour de plus amples informations sur FATCA et l'analyse du projet de règlement, retrouvez-nous sur : [www.kpmg.com/FATCA](http://www.kpmg.com/FATCA)**



## Contacts

### **Vicky Papaevangelou**

**Associée, responsable Advisory Services Bank**

Tél. : 01 55 68 71 14

E-mail : [vpapaevangelou@kpmg.fr](mailto:vpapaevangelou@kpmg.fr)

### **Stéphane Salabert**

**Senior Manager, Advisory Services Bank**

Tél. : 01 55 68 73 39

E-mail : [ssalabert@kpmg.fr](mailto:ssalabert@kpmg.fr)

[www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

L'étendue et la nature des services détaillés dans ce document sont soumis aux règles déontologiques de la profession, selon que nous sommes commissaire aux comptes ou non de votre entité ou de votre groupe

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance au capital social de 5 497 100 euros. 775 726 417 RCS Nanterre. Siège social : Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex. KPMG S.A. est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2013 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. Imprimé en France - Juillet 2013.